

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 458

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 20 janvier 2020, a adopté le Règlement numéro 458 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour le financement de branchements des bâtiments aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville d'Otterburn Park.

QUE l'objet de ce Règlement est de créer une réserve financière pour le financement des dépenses de branchements des bâtiments aux services d'aqueduc et d'égout situés sur le territoire de la Ville d'Otterburn Park et leur réfection pour les bâtiments neufs dont la demande de permis est postérieure à l'entrée en vigueur du présent Règlement.

QUE ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 29 JANVIER 2020

Me Julie Waite, greffière